

Jeun'Est

15-29 ANS



Accompagnement

Restauration et internat des lycéens

#GrandEst
croit en
VOUS
15-29 ANS



Elèves du lycée Diderot à Langres



TOUS LES BONS PLANS POUR
S'ORIENTER SUR JEUNEST.FR

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

1 Pour qui ?

Les lycéens de l'enseignement public **demi-pensionnaires** ou **internes** dans un établissement sur le **territoire de la Champagne-Ardenne**.

2 Quel est le montant de l'aide de la Région ?

0,55 € par repas

Sur une année scolaire, elle peut être au maximum de :

- **99 €** pour un élève demi-pensionnaire (au forfait 5 jours) ;
- **297 €** pour un élève interne.

L'aide de la Région n'est pas versée aux familles : elle est directement déduite du montant facturé par l'établissement.

3 Sous quelles conditions ?

- Les ressources de la famille ne doivent pas dépasser un certain plafond.
- L'aide accordée dépend également du nombre d'enfants.

Pour la rentrée 2020, le revenu fiscal 2019 ne doit pas dépasser :

| | |
|-----------------|----------------|
| 25 093 € | pour 1 enfant |
| 30 884 € | pour 2 enfants |
| 36 675 € | pour 3 enfants |

ajouter **5791 €** à partir du 4^{ème} enfant

4 Comment faire ma demande d'aide ?

- 1 Connectez-vous sur **jeunest.fr**.
- 2 **Avant le 16 octobre 2020**, renseignez le formulaire en ligne (rubrique "Aides complémentaires") en indiquant **votre revenu fiscal de référence** se trouvant sur votre avis d'imposition sur le revenu 2019 ainsi que le nombre d'enfants de la famille.
- 3 Scannez ou photographiez votre avis d'impôt sur le revenu 2019 et une attestation de la CAF ou de la MSA (si vos enfants ne figurent pas sur l'avis d'impôt du foyer fiscal ou ne portent pas le même nom) et joignez-les.
- 4 Si vous répondez aux critères requis, votre demande sera transmise aux services de la Région Grand Est.
- 5 Vous recevrez un courriel vous informant de l'issue de votre demande.